Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2025/2080

14.10.2025

DÉCISION (PESC) 2025/2080 DU CONSEIL

du 13 octobre 2025

modifiant la décision 2010/638/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Guinée

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

(1) Le 25 octobre 2010, le Conseil a adopté la décision 2010/638/PESC [1].

(2) Sur la base d'un réexamen de la décision 2010/638/PESC, il convient de proroger les mesures restrictives énoncées dans ladite décision jusqu'au 27 octobre 2026.

(3) Il y a donc lieu de modifier la décision 2010/638/PESC en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

À l'article 8, paragraphe 2, de la décision 2010/638/PESC, la date du «27 octobre 2025» est remplacée par celle du «27 octobre 2026».

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Luxembourg, le 13 octobre 2025.

Par le Conseil

Le président

P. HUMMELGAARD

[1] Décision 2010/638/PESC du Conseil du 25 octobre 2010 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Guinée (JO L 280 du 26.10.2010, p. 10, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2010/638/oj).